



**VILLE DE  
CHOISY-LE-ROI**  
Place Gabriel Péri  
94600 CHOISY-LE-ROI  
www.choisyleroi.fr  
Service urbanisme

à rappeler dans toute correspondance

**DOSSIER : N° DP 094 022 24 C0007**

Déposé le : 19/01/2023

Demandeur : Madame BIANCO Cinthia et

Monsieur FAUCONNET Tom

Sur un terrain sis à : 9 Rue Pompadour à Choisy le  
Roi (94600)

Références cadastrales : 22 AN 73

Nature des travaux : Changement de destination

**Madame BIANCO Cinthia**

**Monsieur FAUCONNET Tom**

**43 Rue Cavendish**

**75019 PARIS**

**OBJET :**

**DECLARATION PREALABLE  
REJET TACITE**

Madame, Monsieur,

Par un courrier en date du 07/02/2024 nous vous informions que votre demande de **DÉCLARATION PRÉALABLE** était incomplète et nous vous demandions de faire parvenir à la mairie dans un délai de trois mois un certain nombre de pièces.

A ce jour, vous n'avez pas complété votre demande, c'est pourquoi nous nous permettons de vous rappeler qu'en vertu de l'article R423-39 du code de l'urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une **DECISION TACITE DE REJET**. Vous n'êtes donc pas autorisé à réaliser les travaux envisagés dans le dossier de déclaration préalable.

Je vous invite dès lors à déposer une nouvelle demande d'autorisation en mairie.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**A Choisy le Roi, le 11 JUIN 2024**

**Pour le Maire de Choisy-le-Roi,**

**et par délégation,**

**Ali ID ELOUALI,**

**1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**



**INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

**-DROITS DES TIERS** : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

